



asca

Médecines complémentaires
Komplementärmedizin

Fondation ASCA

Rue St-Pierre 6A
Boîte postale 548
CH-1701 Fribourg

Tel. +41 26 351 10 10
Fax +41 26 351 10 11
fondation@asca.ch

“ EN MATIÈRE DE THÉRAPEUTIQUE,
LA GRANDE ERREUR DES
MÉDECINS DE NOTRE ÉPOQUE
EST DE SÉPARER L'ÂME DU CORPS ”

*Cette citation émane du philosophe grec, Platon (427-347 a.c.), il y a 2'000 ans.
Elle peut encore s'appliquer aujourd'hui, la médecine classique visant à soigner
en priorité les organes malades et les symptômes physiques, en accordant trop
peu d'attention à la personne dans sa globalité, le corps et l'esprit.*



S O M M A I R E

- 02 ASCA - FONDATION SUISSE POUR LES MÉDECINES COMPLÉMENTAIRES
- 06 LA MÉDECINE COMPLÉMENTAIRE
- 14 LE PARTENARIAT ASCA - ASSUREURS - THÉRAPEUTES - ASSOCIATIONS
- 20 LES ÉCOLES DE FORMATION
- 26 ASCA AU SERVICE DES THÉRAPEUTES
- 32 LE LABEL ASCA: UNE GARANTIE DE QUALITÉ POUR LES THÉRAPEUTES
- 36 LA MÉDECINE COMPLÉMENTAIRE DEMAIN: LA MÉDECINE VERTE

ASCA - FONDATION SUISSE POUR LES MÉDECINES COMPLÉMENTAIRES

Du stéthoscope aux antibiotiques et à la médecine complémentaire, le domaine des soins a évolué au cours des siècles en amenant plus de confort aux patients, plus de progrès dans le combat contre les maladies et plus d'espoir à l'humanité.

Et pourtant face à une technicité grandissante de la médecine classique, la population lorgne vers le passé, celui de la médecine naturelle, des « remèdes de grand-mère », des rebouteux, des guérisseurs et des thérapeutes.

Quel est le rôle de la Fondation ASCA ?

Dans les années 1980, la conjoncture a créé une prise de conscience de l'opinion publique sur la nécessité de prendre en considération les traitements de médecine naturelle. Si les bienfaits des massages et des infusions de plantes médicinales ou des aiguilles de l'acupuncteur étaient reconnus et pratiqués par les gens, ils étaient entièrement payés par les utilisateurs.

Face à des demandes pressantes de leurs assurés, certains assureurs-maladie ont pris les devants pour y répondre. Que rembourser, à quel thérapeute, pour quelle thérapie et combien de traitements ? Question ardue car l'augmentation continue des coûts dans l'assurance de base due au progrès de la médecine classique et à une consommation effrénée de la population était peu propice à la prise en charge de prestations supplémentaires. Seule l'assurance complémentaire autorisait

un règlement adapté aux médecines complémentaires.

Ainsi en 1991, un assureur romand, l'Avenir Assurances (actuellement membre du Groupe Mutuel) édicta des dispositions adéquates et constitua une fondation neutre et indépendante formée de spécialistes, d'enseignants des écoles, de thérapeutes et d'un médecin, notamment. Définir des thérapies, choisir des écoles et organiser la formation et son contrôle pour établir une liste de thérapeutes aptes à être reconnus par les assureurs, telle était et est toujours la mission de la Fondation ASCA, initialement nommée ASCA, fondation pour la reconnaissance et le développement des médecines alternatives et complémentaires.

Ainsi, ASCA Fondation suisse pour les médecines complémentaires était née. Les pionniers de cette aventure, risquée à l'époque, vue de travers par le corps médical en général, et de moins en moins contestée

aujourd'hui, au XXIème siècle, sont heureux de célébrer le 30e anniversaire d'ASCA, en 2021. Il faut dire que l'acceptation par le peuple suisse, le 17 mai 2009, à raison de 67 % des votants de l'initiative «OUI aux médecines complémentaires», a changé la donne. La médecine complémentaire est depuis lors revêtue de la toge officielle et est devenue une manière de se soigner en toute légalité. Cela concerne principalement les thérapeutes et la population.

Dans ce contexte, le rôle de la Fondation ASCA consiste à établir une nomenclature des thérapies

admissibles en médecine complémentaire, à en définir la formation adéquate dans des écoles compétentes, à exiger des examens et un diplôme, et à contrôler la formation acquise au fil des années, par la formation continue, obligation du thérapeute pour obtenir son attestation «ASCA» renouvelée annuellement.

ASCA, Fondation suisse pour les médecines complémentaires, est une institution soumise à l'autorité de surveillance des fondations du Département fédéral de l'Intérieur (DFI), ce qui lui confère une certaine officialité auprès du public. Neutre et

indépendante, elle est dirigée par un Conseil de fondation et un Conseil de direction. Une administration efficace et compétente, à Fribourg, effectue tout le travail administratif, sous la direction d'un Secrétaire général. Les services sont trilingues (allemand, français et italien) et gèrent quelques 17'000 thérapeutes dans toute la Suisse. C'est toute l'importance du «label ASCA» adopté par les assureurs partenaires conventionnés avec la Fondation ASCA. Les thérapeutes inscrits sur la liste à leur intention, sont certifiés «agréés ASCA» par une «attestation annuelle».

Ces thérapeutes sont reconnus aptes à exercer leur profession à la charge des assurances complémentaires au terme d'un cursus de formation spécifique à chaque thérapie auprès d'une école «accréditée ASCA» pour cette thérapie. Au terme d'un examen, un diplôme certifie la formation acquise.

Élément capital pour les assureurs, le contrôle bisannuel de la formation continue exigée par la Fondation ASCA. A défaut d'accomplissement de la formation continue, le thérapeute est retiré de la liste à l'intention des assureurs.



LA MÉDECINE COMPLÉMENTAIRE

Complémentaire signifie en accompagnement à une autre chose. Complémentaire signifie aussi que l'autre chose n'est parfaite que si elle a ce complément. Mais qu'elle est cette autre chose ?

En principe, l'autre médecine, l'officielle, est la médecine académique, celle du savoir acquis à l'université. Mais cela concerne aussi les souhaits ou les besoins des utilisateurs qui cherchent une autre approche de la maladie au sens large.

Appelée médecine naturelle, médecine douce, médecine alternative ou complémentaire, ce concept

fait appel à des connaissances spécifiques pour chaque dysfonctionnement de l'être humain. A l'origine, ces méthodes transmises oralement dans des cercles restreints, étaient l'apanage des guérisseurs, rebouteux, ou autres tenants d'un savoir ancestral.

Une médecine holistique, qui tient compte de la globalité de l'être humain, physique, émotionnel, mental et spirituel. Une approche qui correspond mieux à la définition de la santé de l'OMS : «un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité». C'est aussi une des droits fondamentaux de l'être humain.

La médecine classique est celle qui a été depuis toujours « enseignée » par des professionnels qui font école, depuis l'antiquité, ceux d'Athènes, d'Alexandrie, du monde arabe ou romain, sans oublier les millénaires de la médecine traditionnelle chinoise.

En même temps, s'est toujours pratiquée dans la population de tous les pays du monde, une médecine traditionnelle ou naturelle. Elle est le condensé de l'expérience acquise au fil des siècles par les habitants d'une région pour tenter de remédier aux maladies, voire aux accidents. Son efficacité ne ressort pas des épreuves, mais des résultats obtenus dans la réalité.

Ces méthodes de soins sont conservées précieusement par la tradition. C'est la médecine naturelle, celle de l'observation de la nature et de son usage par les plantes, l'eau, le feu ou l'air alpin. C'est un aspect fondamental dans le concept de la médecine complémentaire lorsqu'il n'existait pas encore de définitions des pathologies

et qu'il s'agissait de soigner la personne dans son ensemble, de guérir l'homme et non la maladie.

C'est encore un des motifs essentiels qui dirige le patient vers un thérapeute non-médecin après l'échec des traitements « scientifiques », techniques ou médicamenteux. Le malade oublie alors le cabinet médical, les analyses, les radiographies ou l'hôpital pour chercher à retrouver le bien-être de son corps et de son esprit par d'autres voies, celles non académiques, dont l'efficacité n'est pas établie scientifiquement, mais qui peuvent apporter une solution.

Aujourd'hui, la tendance vers un retour aux sources, à la nature, à d'autres savoirs anciens ou d'ailleurs, a profondément modelé les esprits dans le monde occidental. L'aura du docteur n'a pas faibli, mais celle du thérapeute s'est accrue. Le patient ose affirmer au médecin qu'il a recours à des thérapies complémentaires et le médecin lui-même encourage son patient à s'adresser à un tel

thérapeute, dans des cas pénibles, par exemple en présence de cancers, pour soulager ses douleurs. Même les responsables des grands centres hospitaliers y ont recours, voire ont ouvert la porte à de tels soins, non pas sans vaincre des oppositions stratégiques s'agissant d'un nouveau pouvoir....

Mais la médecine complémentaire fait son chemin dans la population suisse, en particulier. En 2002, l'Office fédéral de la statistique calculait qu'un tiers de la population avait recours à ces thérapies. Le sondage d'opinion effectué en 2013 par l'Institut M.I.S. Trend. SA, sur requête de la Fondation ASCA parvenait à un taux de 60 % au minimum. Un nouveau sondage du même Institut pour ASCA au début 2021 confirme cette tendance.

Quelles médecines complémentaires?

Choisir, c'est renoncer à prendre en considération toutes les pratiques auxquelles la population peut avoir recours sans en connaître le bien-fondé et les conséquences. On ne saurait

ignorer les bienfaits des guérisseurs pour découvrir, apaiser ou guérir certains maux, mais leur capacité résulte de dons qu'ils ont reçus de la nature, voire d'un secret transmis oralement. On ne peut estimer leur degré de compétence en raison du manque de formation et du manque de confirmation des résultats par les patients, même si en dehors de toute officialité, même des médecins ou des hôpitaux y ont recours dans certains cas.

Autre embûche, tout le domaine des croyances et des sectes. Celles-ci usent de la crédulité des personnes qui s'y confient sans aucune base ou connaissance professionnelle dans le domaine de la santé. Des approches expiatoires au terme de retraites ou de séminaires tentent de culpabiliser la personne aux fins de se l'attacher et de soulager surtout leur porte-monnaie.

Il en est de même du chamanisme présent en Suisse romande notamment, pratique relevant de

LES MÉDECINES COMPLÉMENTAIRES RECONNUES

ASCA Fondation suisse pour les médecines complémentaires certifie 11 groupes de disciplines thérapeutiques. La nomenclature complète se trouve sur le site www.asca.ch.

A titre d'exemple dans les différentes catégories :

1. **Les méthodes occidentales**, telle la plus importante, la naturopathie occidentale (européenne), et les méthodes de détoxication, l'iridologie, l'hydrothérapie du colon, la mésothérapie, l'ozonothérapie et les thérapies anthroposophiques.
2. **Les méthodes orientales**, telles, l'acupuncture, le massage An-Mo/ Tuina, la moxibustion, les ventouses, le Qi-Gong, le shiatsu ou le Tai Chi.
3. **Les méthodes énergétiques manuelles**, comme la kinésiologie, l'ostéopathie, la thérapie crânio-sacrée, la kinésiologie, et le touch for health.
4. **Les méthodes énergétiques avec des appareils**, telles que la biorésonance, la magnétothérapie, les thérapies avec la lumière, les couleurs et le son.
5. **Les méthodes thérapeutiques par le mouvement**, telles la technique Alexander et la thérapie Feldenkrais, l'eurythmie thérapeutique, l'eutonie, la respiration et la psycho-motricité.
6. **Les méthodes de massage**, comme le massage classique, le massage du tissu conjonctif, le massage traditionnel thaïlandais, le massage Lomi-Lomi, le drainage lymphatique manuel, la fasciathérapie, le rolfing et la technique Bowtech.
7. **Les méthodes psychologiques complémentaires**, par exemple, l'hypnose, la Gestalt-thérapie, le biofeedback, l'audio-psycho-phonologie (Tomatis), la sophrologie, le training autogène et la thérapie avec le cheval.
8. **Les méthodes ayurvédiques**, ainsi, la naturopathie en médecine ayurvédique, le massage ayurvédique, le hatha yoga et la yoga thérapie, la nutrition et les jets ayurvédiques.
9. **Les méthodes réflexes**, comme la réflexologie plantaire et générale, le massage du colon et la sympathicothérapie.
10. **Les méthodes d'art thérapie**, par exemple, la musicothérapie, la thérapie à médiation plastique visuelle, la thérapie par la danse et le mouvement, la thérapie par la parole et le drame, la thérapie intermédiaire.
11. **Les méthodes prescriptives**, comme l'homéopathie, la phytothérapie, l'aromathérapie, les fleurs de Bach et la florothérapie, la spagyrie, les sels Schlösser, et la thérapie orthomoléculaire.

la pure croyance par l'adhésion au chaman qui se présente comme un intermédiaire ou l'intercesseur entre l'humanité, les esprits de la nature et le monde invisible. Il se prétend « sage, thérapeute, guérisseur, conseiller et voyant » initié aux secrets et aux rituels de cette tradition. Issus de la Sibérie, ces pratiques existent encore en Amérique du sud, en Amazonie ou au Pérou, notamment. En Europe, ils pratiquent comme indépendants pour une clientèle en quête d'une nouvelle spiritualité et d'une prise de conscience de leur être dans l'univers en cas de problèmes psychiques ou de maladie. Le chaman ne correspond à aucun des critères propres à un thérapeute. Et pourtant, on organise des « voyages chamaniques » dans la forêt amazonienne depuis la Suisse...

Quel est le rôle de la Fondation ASCA dans la reconnaissance de toutes ces méthodes ?

D'une part, la grande majorité d'entre elles émanent des travaux des écoles et des associations professionnelles qui ont tenté de réunir les praticiens

concernés afin d'en imposer et d'en défendre la pratique au niveau du public en général. Mais les idées sur la théorie et la pratique de ces méthodes variaient et varient encore selon les écoles et les associations.

Dès le moment où il s'agissait de présenter ces méthodes aux assureurs, la multiplicité des conceptions et des définitions présentait un inconvénient majeur, à savoir quelle crédibilité accorder à telle ou telle spécialité, à telle ou telle école, etc.

Si en Suisse alémanique, des associations relativement importantes s'étaient constituées depuis de nombreuses années, comme la SVHA (Schweizerischer Verein Homöopathischer Ärzte) ou SSMH (Société suisse des médecins homéopathes) créée par des médecins partisans de Hanneman et de l'homéopathie classique uniciste, en 1856, à Olten, la NVS (Naturärzte Vereinigung Schweiz), Association suisse en naturopathie (et thérapie complémentaire), s'est constituée en



1920. De nombreuses autres associations de thérapeutes existent depuis ces 50 dernières années, chacune ayant pour but principal de défendre sa profession et ses affiliés.

C'est ainsi que les initiateurs du «concept ASCA» avaient tenté à plusieurs reprises dans les années 1980, à Genève, notamment, de mettre d'accord plusieurs écoles et associations sur des définitions précises de thérapies à l'attention des

assureurs maladie. Ce fut un échec complet, aucun des représentants ne souhaitant se rallier à une autre conception que la sienne.

Stimulés par l'Avenir Assurances, les initiateurs ont décidé de créer, avec cette assurance-maladie, la Fondation ASCA pour la reconnaissance et le développement des thérapies alternatives et complémentaires. Le premier défi a été de choisir des thérapies représentatives enseignées dans

des écoles disposant d'enseignants compétents. Ces thérapies devaient aussi être disponibles pour un large public, devenant ainsi utiles pour les assurés et intéressantes pour la branche d'assurance complémentaire nouvellement autorisées par l'OFAP (Office fédéral des assurances privées). Une promotion de l'assureur et le bouche à oreille ont vite contribué au succès du «concept ASCA», auquel d'autres assureurs se sont intéressés assez tôt.

La liste des thérapies à l'attention des assureurs est continuellement mise à jour par une commission ad hoc, la *Commission médicale et thérapeutique CMT*. Cette commission est un organe de personnalités compétentes dans le domaine spécialisé des thérapies complémentaires et alternatives, principalement d'experts externes (médecins, enseignants, thérapeutes).

LE PARTENARIAT ASCA - ASSUREURS - THÉRAPEUTES - ASSOCIATIONS

Les statuts de la Fondation ASCA prévoient les relations de la fondation avec ses partenaires sous forme de conventions de collaboration. Si le domaine de la santé publique est partagé en Suisse entre la Confédération et les cantons, le secteur de la médecine complémentaire n'est que partiellement réglementé par les cantons. Ce sont principalement des mesures de police sanitaire destinées à veiller à ce que les traitements en question

ne nuisent pas aux patients et n'interfèrent pas avec des traitements médicaux et des prescriptions d'hygiène. Actuellement, certains cantons se réfèrent à des associations professionnelles, au diplôme fédéral. La Fondation ASCA joue un rôle prépondérant dans la définition des thérapies, la qualification des thérapeutes et crée le lien avec les assureurs.



Le régime politique libéral et social de notre pays a cet énorme avantage, en comparaison de certains de nos voisins européens, qu'une grande autonomie est accordée aux particuliers, aux associations et entreprises dans la réglementation de leur propre domaine. Cette compétence permet des innovations dans tous les secteurs et suscite une concurrence bénéfique. Ce système donne aussi une souplesse dans les adaptations d'un domaine en constante évolution.

En vertu de cette compétence, la mission de la Fondation ASCA, personne morale de droit privé (art. 60ss CCS), est de créer les liens entre les thérapeutes et les assureurs. De ce fait, des conventions de collaboration ont pu être conclues au fil des ans entre ces deux partenaires et ASCA. Ce régime conventionnel durable donne une stabilité indispensable aux relations entre les assurés et leurs assureurs comme aux thérapeutes.

Le partenariat avec les thérapeutes consiste dans leur agrégation pour les assureurs conventionnés au terme de toute la procédure d'agrégation. Les liens avec les thérapeutes sont confortés par le biais de leurs associations professionnelles qui sont également conventionnées avec la Fondation ASCA, depuis longtemps.

Cette longue collaboration intéresse les deux partenaires en ce sens que l'ASCA bénéficie du savoir des

associations dans les domaines spécifiques de chaque thérapie et peut suivre l'évolution des conceptions dans un domaine sans cesse en mutation. De leur côté, les thérapeutes membres des associations professionnelles conventionnées avec ASCA paient une taxe annuelle réduite, tant qu'ils prouvent leur appartenance associative.

LES ASSUREURS CONVENTIONNÉS SONT LES SUIVANTS :

- 1991** l'Avenir Assurances
- 1996** Le Groupe Mutuel (et toutes les caisses-maladie affiliées)
- 1997** L'Intras Assurances
- 2004** SWICA assurances
- 2007** ASSURA, Supra, Sanatop, Krankenkasse Wädenswil
- 2008** Groupe Sanitas Wincare
- 2009** Groupe Sympany et Rhenusana
- 2011** FKB
- 2020** Groupe AXA Assurances
- 2022** Helsana

LES PRINCIPALES ASSOCIATIONS CONVENTIONNÉES SONT LES SUIVANTES :

A.I.D.M.O.V.®	Association Internationale de Drainage lymphatique manuel	Kinesuisse	Berufsverband für Kinesiologie
AFS	Atemfachverband Schweiz	NVS	Naturärztevereinigung der Schweiz
APM	Internationaler Therapeutenverband Akupunktur-Massage nach Penzel	PoVS / APS	Polarity Verband Schweiz
APSAT	Association Professionnelle Suisse des Arts Thérapeutes	Pro Réflexo	Association des professionnels de santé pratiquant la réflexothérapie
APTN	Association des praticiens en thérapies naturelles	RVS	Rebalancer Verband Schweiz
ARAET	Association professionnelle des art-thérapeutes romands	SBAT / APSTA	Schweizerischer Berufsverband der AlexanderTechnik
Asfascia	Association Suisse des fasciathérapeutes, à Genève	SBEGA / ASEGA	Schweizerischer Berufsverband Eutonie Gerda Alexander
ASPMTC	Association Suisse des praticiens de Médecine Traditionnelle	SFML	Schweizerischer Fachverband für Manuelle Lymphdrainage
btk	Schweizerischer Berufsverband für Bewegungs-, Tanz- und Körpertherapien	SFV / ASF	Schweizerischer Feldenkrais Verband
craniosuisse	Schweizerische Gesellschaft für Craniosacral Therapie	SGS / ASS	Shiatsu Gesellschaft Schweiz
epb-schweiz	Berufsverband für Ernährung-Psychologische Beratung Schweiz	SVAKT	Schweizer Verband für Anthroposophische Kunsttherapie, Plastizieren, Malen, Sprachgestaltung
GPK	Fachverband für Gestaltende Psychotherapie und Kunsttherapie	SVANAH	Schweizer Verband der approbierten NaturärztInnen und NaturheilpraktikerInnen
HEBV-CH	Heileurythmie Berufsverband Schweiz	SVBM / FSMP	Schweizerischer Verband der Berufs-Masseure
HVS / ASH	Homöopathie Verband Schweiz	SVFA	Schweizerischer Verband für Atlaslogie
ida	Verband für Rolfing® & Strukturelle Intergration Schweiz	SVNH	Schweizerischer Verband für natürliches Heilen
ismac	Infirmières spécialisées en médecines alternatives et complémentaires	SVOB / ASOB	Schweizerischer Verband für Ortho-Bionomy®
		SVRT / ASRT	Schweizerischer Verband für Reflexzonen-therapie
		TCM-FVS	TCM Fachverband Schweiz
		TVS / AVS	Trager Verband Schweiz
		VDMS	Verband der medizinischen Masseure der Schweiz
		Yoga Schweiz	Verband Yoga Schweiz Suisse Svizzera

LES ÉCOLES DE FORMATION

Au début de son activité, la Fondation ASCA a été l'objet de sollicitations de reconnaissance de la part de centres de formation les plus divers, surtout en Suisse romande, où ils étaient et sont encore nombreux. Souvent promus par des thérapeutes expérimentés dans leur thérapie, leur compétence pédagogique n'était pas certifiée. La formation acquise de façon quasi expérimentale n'entrait pas en considération, ce qui aurait correspondu à admettre tous les guérisseurs ou prétendus connaisseurs en médecine naturelle, etc.

L'examen de ces écoles et de leurs enseignants a permis de constater, en général, une carence de formation approfondie des enseignants. Peu avaient un CFC dans un domaine de la santé (droguistes, infirmières HES avec une formation en médecine douce), mais de nombreux masseurs de tendances sportives ou manuelles élémentaires, et des thérapeutes sans aptitudes pédagogiques certifiées. En outre, vu la petite envergure de leur institut, pratiquement aucune formation en gestion et organisation administrative n'étaient proposées.

Face à ce décor en noir et blanc, la Fondation ASCA a fait œuvre de législateur, créant de son propre chef, une réglementation adéquate, pour l'accréditation des écoles, comme elle l'a fait pour l'agrégation des thérapeutes et pour toutes ses activités. En effet, il n'existait, en Suisse, aucune documentation dans ce domaine. En s'inspirant des normes appliquées dans d'autres secteurs de la santé publique (médecins, infirmiers), la Fondation ASCA a décrété des normes pour l'enseignement dans les écoles, pour chaque thérapie reconnue, ainsi que pour la formation des enseignants. La collaboration avec les associations professionnelles a aussi contribué à éclaircir le paysage de la formation professionnelle.

LA RÉGLEMENTATION « ASCA »

Un coup d'œil sur les conditions générales des écoles permet de mieux comprendre les hautes exigences de la Fondation ASCA pour la formation des thérapeutes, à un moment où la Confédération a institué en 2015, un diplôme fédéral de capacité de thérapeute complémentaire et de naturopathe.

Le but fondamental consiste à harmoniser les programmes d'enseignement en vue d'augmenter la qualité de la formation, en prévoyant un enseignement de base commun échelonné en 3 cycles successifs, complété par l'exigence d'une formation continue annuelle.

L'école qui respecte ces principes peut être accréditée dans l'enseignement de telle ou telle thérapie. Celle-ci peut alors délivrer, au terme d'examens réussis, un diplôme reconnu par ASCA. Le thérapeute ainsi doté peut être agréé ASCA et inscrit sur la liste à l'attention des assureurs conventionnés avec ASCA.

Pour parvenir à cette accréditation, l'école doit suivre les programmes de cours admis par ASCA, les cours étant professés par des enseignants dont la formation correspond aux exigences ASCA. En outre, les écoles sont contrôlées périodiquement par l'administration ASCA.

Cette accréditation repose sur une base contractuelle, soumise à émoluments. Tant que les conditions énumérées ci-contre sont maintenues, l'accréditation est renouvelée chaque année. En cas de carence constatée, elle est suspendue ou retirée.

Le cahier des charges pour l'accréditation des cours est explicite dans un règlement ad hoc.

Le dossier présenté par l'école doit contenir notamment les informations et les annexes suivantes :

- La raison sociale et les noms des enseignants avec leur curriculum vitae détaillé
- La brochure informative de l'école et le site internet
- L'attestation délivrée pour les heures de cours suivies dans chaque cycle et le règlement des examens et le diplôme
- Les supports de cours
- Les enseignants des 1^{er} et 3^{ème} cycles doivent être titulaires d'un master ou d'un bachelor en sciences médicales ou paramédicales relatifs aux branches qu'ils enseignent ou avoir une formation équivalente
- Les enseignants du 2^{ème} cycle doivent justifier de 5 ans de pratique comme praticiens de santé diplômés et au moins 2 ans dans la branche concernée

QUELS SONT LES 3 CYCLES DE FORMATIONS ?

Le 1^{er} cycle contient principalement l'étude de l'anatomie, de la physiologie et de la pathologie, le nombre d'heures étant indiqué dans la liste des disciplines thérapeutiques. Ce 1^{er} cycle est obligatoire pour toutes les thérapies.

Le 2^{ème} cycle doit être consacré à l'étude théorique et pratique de chaque méthode thérapeutique, selon le nombre d'heures exigé.

Le 3^{ème} cycle consiste à approfondir le 1^{er} cycle et la physiopathologie.

Quel est le rôle de la Fondation ASCA ?

Les écoles doivent aussi disposer de locaux adaptés et préciser les dispositions relatives à l'enseignement à distance, lequel est soumis à autorisation de l'ASCA pour chaque programme.

Le bref énoncé de ces exigences en matière d'enseignement des spécialités en médecine complémentaire atteste la qualité et l'étendue de la formation pour chaque thérapie dans chaque centre de formation accrédité ASCA. Si l'on tient compte également de la formation continue annuelle requise et contrôlée, la Fondation ASCA mérite largement la reconnaissance des assureurs conventionnés. Ceux-ci ont la confirmation que leurs assurés sont soignés par des thérapeutes compétents.

La Commission des écoles (ComEc) siège mensuellement pour étudier les dossiers présentés par les écoles pour leur admission ou pour des enseignements supplémentaires, ainsi que pour statuer sur des cas litigieux.

Près de 350 écoles de formation sont accréditées ASCA dans toute la Suisse et forment des thérapeutes aptes à être agréés ASCA.



ASCA AU SERVICE DES THÉRAPEUTES

Convaincue que la fidélité des thérapeutes agréés ASCA ne repose pas seulement sur la possibilité offerte à leurs patients d'être remboursés, la Fondation ASCA a pris très tôt le double virage de la formation continue et de l'intérêt à la découverte de nouveaux horizons de la médecine complémentaire.

Les forums de formation, les voyages d'études, les bulletins d'informations, les cours de gestion dans divers secteurs, notamment, sont un appui et une garantie de la qualité des thérapeutes agréés ASCA. Le succès remporté par ces activités au cours des décennies prouve la nécessité de cette activité que la Fondation ASCA est la seule à proposer avec une telle ampleur dans ce domaine.

Pourquoi, comment et quelles activités au service des thérapeutes ?

Il appartient à l'organisation la plus compétente dans le domaine des médecines complémentaires et alternatives de poursuivre ses travaux d'approfondissement dans l'étude, la formation et la transmission des connaissances spécifiques. Celles-ci ne s'acquièrent que par l'élargissement des horizons dans les thérapies et dans le monde.

La seule approche de la connaissance des thérapies, même approfondie chaque année par la pratique et la formation continue n'est plus suffisante aujourd'hui.

La Fondation ASCA organise depuis 2004, en Suisse romande, et depuis 2005 en Suisse alémanique, des forums de formation, ouverts aux thérapeutes, sur des sujets généraux et/ou actuels. La fréquentation de ces forums est très élevée et rassemble jusqu'à 1'000 thérapeutes, voire plus chaque année en automne.

Comment approfondir son savoir et sa pratique de la médecine traditionnelle chinoise, de l'ayurvéda ou du shiatsu, ailleurs qu'en Chine, en Inde et au Japon ?

La réponse est dans l'offre de voyages d'études dans ces pays et dans d'autres que la Fondation ASCA organise chaque année, en principe, pour près de 40 thérapeutes agréés ASCA. Lors de ces voyages, dont l'aspect touristique est indéniable, les thérapeutes sont immergés dans les conditions réelles qui ont permis l'éclosion de ces méthodes de soins, à l'époque et actuellement. Ces médecines alternatives traditionnelles, enseignées dans des universités et des centres de santé par des professeurs et assistants très compétents, sont appréciées et contribuent à une sérieuse formation, difficilement disponible autrement. C'est une formation continue exceptionnelle accentuant la compétence de la Fondation ASCA.

Le journal ALTERNANCE édité deux fois par an, en deux langues, à l'attention des thérapeutes donne les



LISTE DES FORUMS

	SUISSE ROMANDE	SUISSE ALEMANIQUE
2021	30 ANS ASCA: Vivre en bonne santé	30 JAHRE ASCA: Gesund leben
2020	L'hypersensibilité : notre réaction à l'environnement sur tous les fronts	Wirkung durch artgerechte Ernährung – werde wieder Mensch
2019	Burnout – Le rôle du thérapeute	Hochsensibel leichter durch den Alltag ohne Reizüberflutung
2018	Sexualité et thérapeutes	Die globale Vielfalt der natürlichen Heilkräfte
2017	L'hypnose : approches médicales et thérapeutiques	Sexualität in der Komplementärmedizin
2016	Les médecines complémentaires à l'hôpital	Komplementär- und Alternativmedizin in der Onkologie
2015	La santé dans l'assiette	Altern aus komplementär-, schulmedizinischer und psychosozialer Sicht
2014	L'homéopathie d'aujourd'hui	Humorthérapie – der Weg zu psychosozialer Kompetenz
2013	Désir d'enfant et fertilité	Schmerztherapie aus naturheilkundlicher und psychotherapeutischer Sicht
2012	L'aromathérapie plurielle	Erfolgreich ganzheitlich therapieren
2011	20 ANS ASCA: Les médecines complémentaires: hier - aujourd'hui - demain	20 JAHRE ASCA: Die Komplementärmedizin: Gestern - Heute - Morgen
2010	La médecine intégrée	Die Schicksalsgesetze – Spielregeln fürs Leben und Schatten-Prinzip als Grundlage der Krankheitsbilder - Deutung
2009	L'ayurveda	Interdisziplinäre Zusammenarbeit anhand der Diagnose AD(H)S
2008	Guérisseurs, naturopathes, médecins	Stress - Trauma - Schock im Generationenproblem
2007	La naturopathie fondamentale	Die Grundsätze der Naturheilkunde
2006	Médecine traditionnelle chinoise – médecine occidentale : Intégration et / ou complémentarité	Gesunde Ernährung: eine natürliche Gesundheitsvorsorge
2005	Une thérapie naturelle : la nutrition	Alternative Therapien: Gesundheitsvorsorge
2004	Thérapies alternatives: soins ou bien-être	

informations administratives utiles pour l'année en cours et présente les résumés des activités ainsi que l'évolution des thérapies par des spécialistes. Il informe aussi les thérapeutes sur les exigences des assureurs, les relations nouvelles de la Fondation ASCA avec des instituts, des universités et d'autres institutions s'intéressant à la médecine complémentaire.

Des cours de formation dans divers domaines sont donnés plusieurs fois par année en Romandie et en Suisse allemande pour perfectionner les thérapeutes dans le domaine administratif de la gestion de leur cabinet en tant qu'indépendant. Ainsi de très nombreux cours sur les assurances privées et professionnelles sont très largement suivis, tant par les anciens que par les nouveaux thérapeutes agréés ASCA. Actuellement, ces cours ont principalement l'objectif de contribuer à améliorer des connaissances spécifiques de gestion administrative et informatique permettant aux thérapeutes d'être plus performants dans la gestion de leur petite

entreprise, à l'égard des assureurs et des patients.

Les renseignements téléphoniques et électroniques par mail qui sont quotidiennement prodigués par le personnel thérapeutique et administratif de l'administration ASCA, à Fribourg, ou par ses représentations à Zurich et à Lugano. Avec l'examen des demandes d'admission, des

LES VOYAGES ORGANISÉS :

2005	CHINE : Beijing
2006	CHINE : Beijing - Shanghai
2007	INDE : Kerala - Trivandrum
2008	CHINE : Shanghai - Hangzhou
2009	JAPON : Tokyo - Kyoto - Shanghai
2011	THAÏLANDE
2011	CHINE : Shanghai - Xian - Beijing
2012	VIETNAM : Hanoi
2014	INDE : Kerala
2015	CHINE : Shanghai - Beijing
2016	JAPON : Tokyo - Hong-Kong
2017	CANADA : Québec - Montreal
2018	ANGLETERRE : Oxford - Mount Vernon
2019	CHINE : Beijing - Hangzhou - Shanghai



questions sur les écoles de formation émanant tant de thérapeutes intéressés à l'ASCA, que du public en général, les informations ainsi transmises chaque jour de l'année occupent tout le personnel de la maison ASCA. Cette tâche est une fenêtre ouverte sur le monde de la médecine complémentaire et permet aux spécialistes de l'ASCA de connaître les vrais problèmes des thérapeutes, comme aussi aux utilisateurs d'apprécier le

soutien efficace de l'ASCA dans leur activité. La récente épidémie a très largement permis d'expérimenter la nécessité et l'importance de cet appui dans les problèmes, parfois dramatiques, qu'ils ont dû affronter.

Le service des assurances : les thérapeutes deviennent souvent indépendants et doivent conclure des assurances professionnelles, par exemple pour leur responsabilité

civile, le matériel de travail, la perte de gain et/ou les retraites. Grâce à un service de courtage ASCA, les thérapeutes sont conseillés et assurés à de bonnes conditions.

Le Centre de médecine intégrée (CMI-ASCA)

En 2010, la Fondation ASCA a créé, à Fribourg, un Centre de médecine intégrée (CMI-ASCA), à titre de projet pilote, avec un médecin collaborant

avec 4 à 8 thérapeutes (naturopathe, homéopathe, masseur, acupuncteur, nutritionniste, notamment). Le développement de la patientèle a dépassé les attentes et, malgré la question de la rareté des médecins intéressés, le CMI-ASCA fonctionne avec efficacité au service de la population et des assureurs.

LE LABEL ASCA: UNE GARANTIE DE QUALITÉ POUR LES THÉRAPEUTES

La certification attribuée aux thérapeutes agréés par la Fondation ASCA ne résulte pas seulement de la formation acquise et de la formation continue, gages de qualité pour les assureurs et les patients, mais aussi de leur attitude morale.

En vertu des règlements d'agrégation, l'appartenance au cercle des thérapeutes placés sous l'égide de la Fondation ASCA entraîne un engagement de « bonne conduite » dans leur vie de citoyen et de thérapeute.

D'abord, toute requête d'agrégation doit être accompagnée d'un extrait du casier judiciaire actualisé, et toute infraction subséquente nécessite un nouvel extrait. Dans un domaine où la confiance réciproque fait partie intégrante de la prise en charge du patient, tout écart concernant la moralité est pernicieux. La Fondation ASCA veille au respect stricte de l'ensemble de ses normes contractuelles, étiques et professionnelles.



La Charte ASCA. Le thérapeute agréé ASCA est tenu à des obligations formelles stipulées dans une Charte décrivant le cadre de son activité comme personnel de la santé. Celle-ci confirme que les relations entre la

Fondation ASCA et le thérapeute sont basées sur la confiance réciproque et non seulement sur la formation acquise et l'agrégation. Dans tous les cas, une attitude non conforme peut aboutir au retrait de l'agrégation.

EXTRAIT DU CODE ÉTHIQUE DU THÉRAPEUTE

Les devoirs du thérapeute sont énumérés dans le code éthique qui fait partie intégrante des Conditions générales d'agrégation des thérapeutes.

Ainsi, par exemple :

- La primauté des lois en vigueur sur le plan fédéral et cantonal
- Le respect de la vie, de la dignité et de la liberté du patient
- L'affichage dans son cabinet du certificat annuel délivré par ASCA mentionnant les thérapies qu'il a le droit de pratiquer. Il lui interdit d'en pratiquer d'autres.
- L'information correcte aux assureurs et la tenue d'un fichier mentionnant ses interventions sur son patient (anamnèse)
- Le respect du secret professionnel et la non-intervention dans la vie privée de son patient, sauf avec son accord dans un but thérapeutique
- Ne pas promettre des résultats ou la guérison et ne pas détourner le patient de son médecin traitant, surtout en cas de suspicion d'atteinte grave à la santé
- L'interdiction de modifier ou supprimer une médication ordonnée par le médecin
- Ne pas porter de jugement sur le traitement d'autres thérapeutes ou de médecins

En l'état actuel de l'appréciation des médecines complémentaires par une grande majorité de la population, l'exemplarité du comportement des thérapeutes non-médecins s'impose comme une évidence. Le succès des thérapies alternatives et complémentaires impose un code d'honneur d'excellence qui vise aussi bien le comportement social que la rigueur de la formation professionnelle.

Par des exigences strictes, la Fondation ASCA peut défendre avec autorité les médecines complémentaires et les thérapeutes agréés ASCA. Elle accomplit ce rôle depuis trois décennies en Suisse.

C'est toute l'importance du « label ASCA » adopté par les assureurs partenaires conventionnés avec la Fondation ASCA.

Ces thérapeutes sont reconnus aptes à exercer leur profession à la charge des assurances complémentaires au terme d'un cursus de formation spécifique à chaque thérapie auprès

d'une école « accréditée ASCA » pour cette thérapie, les cours étant donnés par des enseignants agréés par ASCA. Au terme d'un examen, un diplôme certifie la formation acquise.

Élément capital pour les assureurs, le contrôle bisannuel de la formation continue exigée par la Fondation ASCA. A défaut d'accomplissement de la formation continue, le thérapeute est retiré de la liste à l'intention des assureurs.

La *Commission médicale et thérapeutique (CMT)* est l'organe scientifique de l'ASCA. Ses experts examinent, déterminent et définissent les méthodes thérapeutiques aptes à être reconnues et prise en charge par les assureurs.

La *Commission des écoles (ComEc)* désigne les centres de formation prodiguant l'enseignement qualifié des thérapies selon les exigences « ASCA » avec des professeurs répondant aux critères « ASCA » et elle les contrôle.

LA MÉDECINE COMPLÉMENTAIRE DEMAIN: LA MÉDECINE VERTE

La médecine va passer au vert. Le printemps des médecines naturelles s'annonce, en pousses vertes, avec ou sans l'aide d'une prise de température de l'atmosphère.

En un demi-siècle, les semis se sont répandus en Europe et ont donné de belles plantations, ouvertes à tous. Comme une bonne graine, la médecine douce se propage de l'orient à l'occident. De la médecine traditionnelle chinoise à l'ayurvèda, de l'homéopathie aux fleurs de Bach, les thérapies ancestrales ou nouvelles ont envahi l'espace soins. La médecine naturelle a réconcilié l'homme avec la médecine. De techniques et industrielles, les thérapies curatives retrouvent leur aspect humain.

En ces temps où la santé tente de replacer l'individu dans son milieu naturel, celui dont il est issu, l'adaptation à ce nouvel élément vital ne peut s'accomplir harmonieusement sans une approche plus compréhensible et plus sensible.

Des siècles de mystères autour du corps de l'homme et de la femme, engendrés par le savoir balbutiant du XVIIe siècle jusqu'à la connaissance scientifique du fonctionnement des

organes, ont abstrait le terme de médecine. Au besoin de soins, on a répondu potion ou scalpel, analyses et opérations. Succès admirables au bénéfice de la santé et du retour à la vie laborieuse de nos jours. On a oublié que l'homme avait aussi besoin d'écoute et de conseils pour son bien-être en général et pour l'accomplissement de sa vie.



Ainsi, la longue marche vers l'autonomie des soins passe progressivement par les médecines complémentaires, celles pratiquées par les médecins et les thérapeutes, associés ou non, mais convaincus d'aider le patient à se guérir soi-même, par un retour à de moyens naturels, comme ceux de la phytothérapie ou du massage initial. L'écoute du corps et de l'esprit, et parfois aussi, du bruit du feuillage quand le vent invisible fait vibrer le paysage.

De l'eau verte des couvents, de la chartreuse douce au palais au vert fluo déversé par des inconditionnels de l'écologie dans la Limmat à Zurich, force est d'admettre que le vert est aujourd'hui, et depuis les récentes décennies, la teinte fondamentale de l'univers dans toute sa biodiversité. Cet équilibre naturel des éléments devrait permettre à l'homme de vivre vraiment, en bonne santé, ses aspirations fondamentales et son idéal.

Et, c'est aussi l'idéal de toutes les formes de médecines et de thérapies de prodiguer à l'homme d'aujourd'hui et de demain, la santé physique, mentale et sociale, et un état de bien-être naturel.



asca

Fondation ASCA

Rue St-Pierre 6A
Boîte postale 548
CH-1701 Fribourg

Tel. +41 26 351 10 10
Fax +41 26 351 10 11
fondation@asca.ch

Impressum

Rédaction
M^e Bernard Berset

Création
Buchheim Communications SA

© Fribourg, 2021